

# Conseil communal de Lausanne

---

## Rapport de la commission des pétitions

**chargée de l'examen de la Pétition de M. Robert Fürst : Café avec un Policier (PE21/014)**

Présidence : Céline Misiego ;  
Membres présents : Derya Celik ; Oleg Gafner ; Mountazar Jaffar ; Françoise Piron ;  
Yvan Salzmann ; Yohan Ziehli.  
Membres excusés : Romane Benvenuti ; Christine Goumaz ; Antoine Piguet ;  
Graziella Schaller ; Maurane Vouga.  
Pétitionnaire : M. Robert Fürst  
Secrétaire : Frédéric Tétaz

---

Lieu : Salle des commissions, Hôtel de Ville, place de la Palud 2

Date : 03.02.2022

Début et fin de la séance : 17h00 à 18h00

---

Il est procédé à l'audition du pétitionnaire, en l'absence de M. le Municipal

**La présidente** explique le déroulement de la séance.

**Monsieur Fürst** introduit la pétition en évoquant une rencontre avec la police au Canada. Il s'agit de donner une occasion supplémentaire aux policiers du Service de la Police de Lausanne d'échanger avec les citoyens à propos de leurs besoins, leurs attentes et leurs idées. Ces rencontres permettent de rejoindre certaines clientèles qui n'oseraient pas aborder un policier dans la rue, appeler un poste de quartier, ou se déplacer dans le poste mobile qui va de quartier en quartier, facilitant ainsi la rencontre et l'échange. Il estime que l'écoute facilite la résolution des problèmes. En Suisse, la police municipale à Genève a mené une expérience similaire en 2020 et 2021 sur trois samedis matin. La police du Val-de-Travers a conduit l'expérience cette année, tout comme la police de Crans-Montana.

**Un commissaire** demande si les cafés avec la police sont institutionnalisés au Canada ou si c'était le fruit d'un hasard.

**Le pétitionnaire** dit qu'il y a une page Facebook qui s'intitule « un café avec un policier ». Le service de police de l'arrondissement de Montréal et des détachements de la police de sûreté du Québec dans la périphérie de Montréal organisent ces rencontres, estimant qu'il s'agit du meilleur moyen d'entrer en contact avec les gens. Il relève qu'il y a toujours le mot « service » devant un poste de police.

**Un commissaire** demande si le pétitionnaire en a parlé avec des policiers à Lausanne ou environs.

**Le pétitionnaire** a eu un échange avec la PolOuest, laquelle n'a pas souhaité donner suite à la pétition.

**Un commissaire** demande quel est le type de questions pourrait avoir lieu dans ce genre de format.

**Le pétitionnaire** répond en précisant que ces échanges doivent permettre d'échanger sur tous les sujets et qu'il n'y a pas de règles ou de cadre à proprement parlé.

# Conseil communal de Lausanne

---

## Audition du municipal sans la présence du pétitionnaire

Un **commissaire** demande s'il y aurait le moyen d'aller dans la direction de la demande du pétitionnaire, même si c'est occasionnel.

**Monsieur le Municipal en charge de Sécurité et Économie** rappelle que la police est déjà interpellée pour des motifs qui ne relèvent pas de la compétence de la police : conflits de voisinage qui ne relèvent pas d'une infraction pénale, des problèmes de poubelles, etc. Il rappelle notamment que la formation des corps de polices est différente entre le Canada et la Suisse. La Suisse prévoyant que les formations sont ouvertes selon les besoins de l'institution de police.

Pour le café avec les policiers, la Municipalité avait prévu de mettre le projet en place. Il devait être fait à la Pontaise, mais la pandémie a suspendu le projet. Le projet n'envisageait pas de prévoir un policier par personne. Il était prévu d'avoir un policier dans une salle à un moment précis.

Un **commissaire** demande si le service de Police de la Ville s'est prononcé sur cette idée.

**Monsieur le Municipal en charge de Sécurité et Économie** dit qu'il a peu de contacts avec la base du corps de police pour ne pas court-circuiter la hiérarchie. S'agissant des avis qu'il a pu avoir de la hiérarchie, il y a une ouverture à ce genre de proposition sans s'illusionner sur l'impact réel que cela peut avoir auprès des populations qui sont méfiantes vis-à-vis de la police ou réservées à l'égard de son action ou qui n'est pas dans une démarche proactive.

Un **commissaire** demande s'il est possible d'organiser des cafés par thème pour éviter que des gens arrivent pour régler des problèmes personnels.

**Monsieur le Municipal en charge de Sécurité et Économie** dit que l'idée des cafés de quartier est d'exposer à la population d'un quartier le regard de la police sur ce qui s'y passe, les questions qui pourraient se poser et les outils à disposition. Quand la police organise un événement en lien avec la sécurité, cela fonctionne. Dans un second temps, les réunions serviront à expliquer ce qui se passe dans les quartiers : le nombre d'interventions, ou s'il y a des événements particuliers récents.

## Délibération de la copet

**La présidente** demande qui soutient un renvoi à la Municipalité pour étude et communication : 7 voix. Elle demande qui soutient un renvoi à la Municipalité pour étude et rapport-préavis : 0 voix.

**Les commissaires** abondent et précisent que la décision de renvoi pour communication traduit leurs soucis d'avancer rapidement dans la mise en œuvre ce projet, eu égard des efforts déjà fournis par l'administration pour aller dans le sens de la demande du pétitionnaire.

---

## Conclusions de la commission :

<i>Vote : À l'unanimité, les membres présents de la Commission des pétitions décident, en application de l'art.73 lit. b) RCCL, de renvoyer la pétition à la Municipalité pour étude et communication</i>
---

---

Lausanne, le 4 février 2022

Le rapporteur :  
Oleg Gafner